

Synthèse du rapport sur l'étude d'opportunité d'un Parc Naturel Régional Sud Berry

Mai 2020

Pays
de La
Châtre
en Berry



Berry
St-Amandois
Pays au cœur d'OR

SOMMAIRE

I – CONTEXTE GÉNÉRAL DE L'ÉTUDE.....	3
I.1 Lancement de l'étude d'opportunité du projet de Parc Naturel Régional Sud Berry	3
I.2 Objectifs de l'étude d'opportunité du projet de Parc Naturel Régional Sud Berry.....	4
I.3 Une mobilisation locale et régionale des acteurs animée par la volonté de renforcer l'identité commune du territoire	6
II – LE SUD BERRY : ELEMENTS D'APPRECIATION ET ENJEUX DU TERRITOIRE	7
III – LA COHERENCE ET LA PERTINENCE DES LIMITES DU TERRITOIRE	9
IV – PRINCIPALES CONCLUSIONS DE L'ÉTUDE	11
IV.1 Des ressources patrimoniales riches et complémentaires	11
IV.2 Enjeux et opportunités du fonctionnement territorial du Sud Berry.....	14
IV.3 Le Sud Berry : un territoire économique diversifié, fort de ses ressources locales singulières.....	15
IV.4 Soutenir l'économie agricole et préserver les paysages ruraux.....	16
IV.5 Les atouts et les enjeux touristiques	18
V – COHERENCE ET PLUS-VALUE DE L'OUTIL PNR	20
V.1 Cohérence du projet avec les critères de classement d'un Parc Naturel Régional	20
V.2 Conclusion	21

I – CONTEXTE GÉNÉRAL DE L'ÉTUDE

I.1 Lancement de l'étude d'opportunité du projet de Parc Naturel Régional Sud Berry

La **possibilité de créer un Parc naturel régional (PNR) est évoquée pour la première fois par le Pays Berry-Saint-Amandois en 2010**, lors de l'élaboration de son Agenda 21. Parmi les orientations figure en effet la proposition de **« s'appuyer sur les ressources patrimoniales, paysagères, naturelles et humaines comme vecteur d'un développement local et durable »** et pour cela de constituer un comité de réflexion sur l'opportunité de créer un PNR.

Une pré-étude d'opportunité est menée en 2016 par le Pays et montre le potentiel du territoire. L'étude propose d'étendre la réflexion au Pays voisin, le **Pays de La Châtre-en-Berry**, proche dans ses caractéristiques et dans ses actions. Le **comité de réflexion** mis en place en 2016 est ainsi **étendu en inter-Pays en 2017**.

Entre septembre 2016 et décembre 2017, les élus ont rencontré les Maires des communes du territoire, afin de leur présenter la réflexion en cours ainsi que les personnes ressources des PNR Brenne et Livaradois-Forez. Ensemble ils ont commencé à réfléchir à la structuration juridique du futur PNR.

Les **deux Pays délibèrent en faveur du lancement de la procédure** le 3 février 2017 pour le Pays Berry-Saint-Amandois et le 10 avril 2017 pour le Pays de La Châtre-en-Berry.

La Région est informée officiellement du projet en octobre 2016 et son appui est sollicité par courrier le 25 avril 2017.

Actant du potentiel historique, culturel et environnemental du Sud Berry et de sa forte identité bocagère, **la Région Centre-Val de Loire** délibère favorablement, lors de la Commission Permanente de **mars 2018**, pour **le lancement et le portage des études d'opportunité et de faisabilité** pour le projet de Parc Naturel Régional Sud Berry.

Le 8 novembre 2018, le comité de réflexion local organise une présentation, commune aux deux territoires porteurs du projet, à destination des élus et membres des conseils de développement.

En parallèle un travail commun est mené entre le Conseil régional et les syndicats de pays pour organiser la mise en œuvre de **l'étude d'opportunité** portée par la Région qui démarre le **29 novembre 2018**.

Le 4 décembre 2018, la Région Centre-Val de Loire lance le démarrage de l'étude d'opportunité lors d'un comité de pilotage élargi à Aigurande (36). Les **conclusions de l'étude** ont été exposées au même comité le **25 septembre 2019 à Châteaumeillant (18)**.

I.2 Objectifs de l'étude d'opportunité du projet de Parc Naturel Régional Sud Berry

- L'étude d'opportunité détermine dans un premier temps si le territoire répond aux **critères de classement d'un Parc naturel régional** (exposés à l'article R333-4 du code de l'environnement).

Le premier critère correspond à la **qualité** et à l'**identité** de son patrimoine naturel et culturel, ainsi que de ses paysages, représentant pour la région concernée un **ensemble patrimonial et paysager remarquable mais fragile et menacé**, et comportant un intérêt reconnu au niveau national. Le diagnostic territorial du Sud Berry s'appuie notamment sur la dimension biogéographique du territoire. Il repose également sur ses paysages, ses patrimoines naturels et culturels, dans leur contexte historique de l'identité commune d'un bassin de vie.

Le second critère témoigne de la **cohérence** et de la **pertinence des limites du territoire** au regard de ce patrimoine et de ces paysages en tenant compte des éléments pouvant déprécier leur qualité et leur valeur ainsi que des dispositifs de protection et de mise en valeur existants ou projetés.

- L'étude d'opportunité explicite également la **motivation** et l'**engagement des acteurs du territoire** à travers le processus de communication et de concertation mis en œuvre. L'analyse thématique du territoire et la démonstration de la mobilisation des acteurs permettent notamment de mettre en évidence un ou des périmètres répondant aux critères de classement d'un PNR.
- Le cas échéant, l'étude d'opportunité met en évidence **la pertinence et la plus-value de cet outil** par la manière dont le label PNR répondra aux enjeux identifiés. Elle doit également apporter une justification de **la complémentarité** et de **la cohérence du projet de PNR avec les autres dispositifs** de protection/mise en valeur ou d'aménagement du territoire existants ou envisagés sur le territoire ou à proximité.

Située aux confins Sud de la région Centre-Val de Loire, la **province historique du Berry** égrène des paysages extrêmement variés du fait de sa situation géographique, au carrefour du Bassin Parisien et du Massif Central. Le projet concerne la partie Sud de l'Indre et du Cher et **trois grandes zones écopaysagères** : la Champagne berrichonne pour partie, le Boischaut sud, La Marche (cf. carte des unités paysagères du Sud Berry Fig. 5).

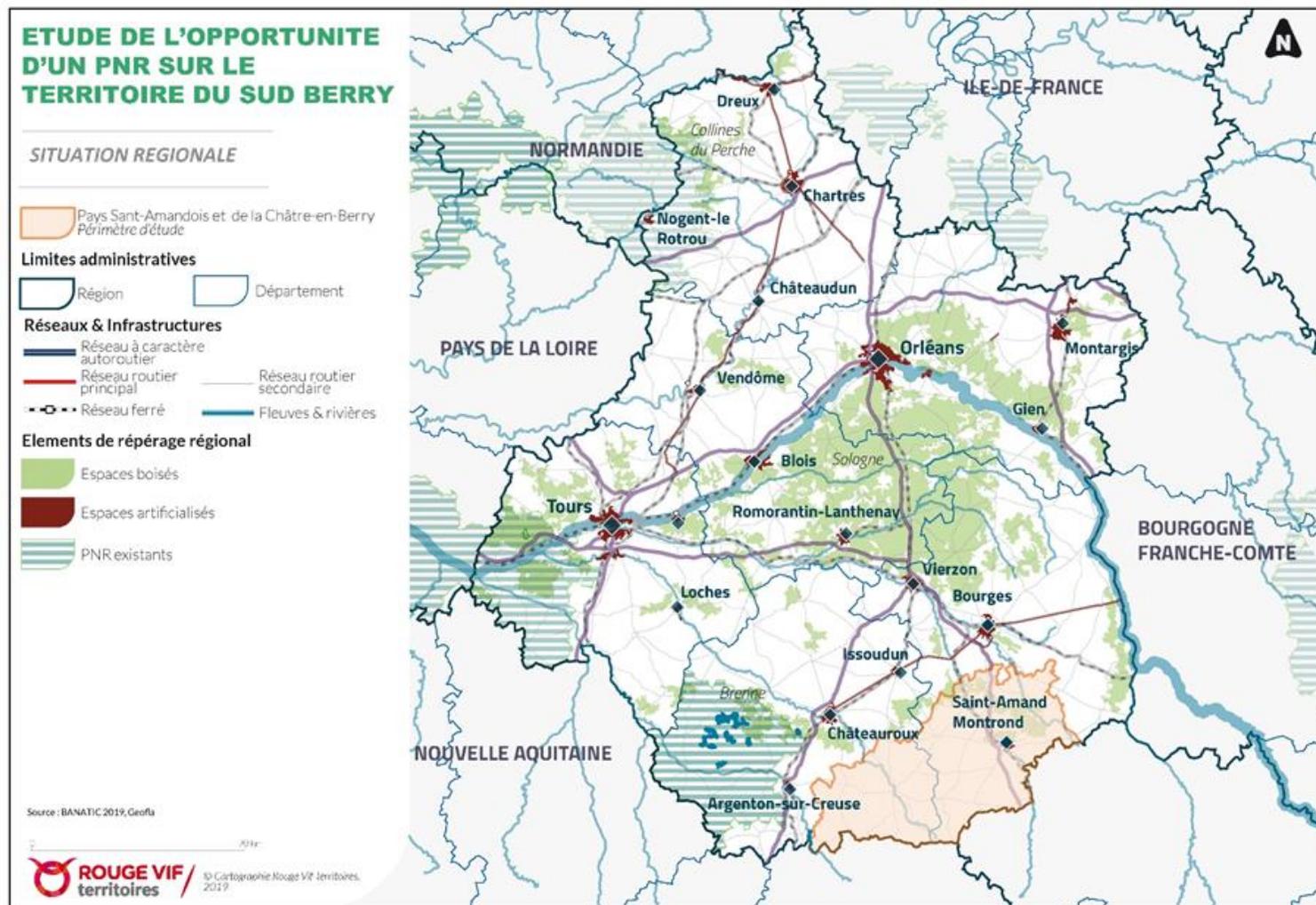


Figure 1 : Carte de situation régionale du projet de PNR Sud Berry (ROUGE VIF territoires, 2019)

I.3 Une mobilisation locale et régionale des acteurs animée par la volonté de renforcer l'identité commune du territoire

Les deux Pays portent depuis longtemps des mesures et programmes de développement. De surcroît, ils collaborent depuis plusieurs années sur des dossiers communs qui se répondent du fait de leurs similitudes : préservation du bocage, soutien à l'élevage, développement de la filière bois-énergie, tourisme à vélo, développement des énergies renouvelables... Ils ont souhaité **aller plus loin** en orientant leurs territoires vers un **objectif de développement durable et d'espace d'innovation à travers le label PNR**, en portant ensemble un projet de PNR intitulé « Sud Berry ».

L'implication des acteurs du territoire s'est confirmée et accentuée pendant la période d'étude (10 mois) et le projet de PNR a été favorablement accueilli lors des **nombreuses réunions de concertation** organisées durant cette période :



Figure 2 : Ateliers thématiques du 3 juin 2019, organisés au Châtelet

- Comité de suivi de l'étude (4) ;
- Comité de pilotage de l'étude (4) dont Comité de pilotage élargi (2) ;
- Atelier thématique sur le partage des enjeux du territoire (1) ;
- Forum de concertation et de mobilisation des acteurs autour du projet de PNR (1).

Les différentes étapes de concertations ont permis, d'une part, de **réunir différents acteurs clés** (élus, socioprofessionnels, associatifs, partenaires financiers), et d'autre part d'**engager le dialogue sur les attentes et les enjeux du projet**, exprimés par les acteurs concernant l'outil PNR.

L'élaboration du diagnostic et des enjeux découle notamment d'une **importante phase d'entretiens** autour des thématiques suivantes :

- Les marqueurs de **l'identité locale** ;
- Les points forts et points faibles généraux du territoire sur les **enjeux socio-démographiques, économiques et socio-économiques, environnementaux et patrimoniaux et de gouvernance** ;
- Les mutations et évolutions en cours, perçues ou mesurées ;
- **La plus-value d'un PNR** sur le territoire ;
- **La vision de l'avenir du territoire.**

II – LE SUD BERRY : ELEMENTS D'APPRECIATION ET ENJEUX DU TERRITOIRE

Le Sud Berry, porteur d'une atmosphère rurale et intemporelle, se décline en une myriade de **paysages à relief collinéen, traversée par une trame bocagère, de nombreuses vallées, de prairies et boisements**.

Du point de vue du paysage et des richesses faunistiques et floristiques, la tradition bocagère mêlée à un réseau hydrographique dense, essentiellement présente dans la **région naturelle et culturelle du Boischaut**, dessine de véritables corridors écologiques. La région naturelle de La Marche, bordure septentrionale du Massif Central, se compose de prairies humides qui parsèment le bocage du Sud Berry d'une grande richesse et diversité biologique (cf. p8 Carte des unités paysagères du Sud Berry Fig. 5).

La frange nord du Berry-Saint-Amandois est un secteur de transition avec la **Champagne Berrichonne** et les plaines plus ouvertes. Elle dispose cependant de grands espaces forestiers majeurs, dans le réseau écologique régional et interrégional, ainsi que des sites naturels très spécifiques tels que les pelouses calcaires, causses et marais alcalins.

Parmi la diversité paysagère et écologique, perdurent **des terroirs à hautes valeurs identitaires et culturelles**. Ce territoire matériel et idéal des Berrichons se distingue en particulier par ses traditions séculaires, ses savoir-faire, son patrimoine culturel, littéraire, bâti et historique de grande qualité.

Pourtant, le Sud Berry est un territoire confronté aux **difficultés inhérentes au monde rural**, de surcroît en marge des espaces de développement économique. Le modèle agricole si particulier de polyculture élevage est mis à mal et le bocage, vecteur de grande valeur éco-paysagère, se désagrège. Cette dynamique contribue à faire disparaître une biodiversité remarquable et un cadre de vie attractif.



Figure 3 : Abbaye de Noirlac (Pays Berry-Saint-Amandois)



Figure 4 : Bocage de Tranzault (@Indre Nature)



Figure 5 : Carte des unités paysagères du Sud Berry (ROUGE VIF territoires, 2019)

III – LA COHERENCE ET LA PERTINENCE DES LIMITES DU TERRITOIRE

Le périmètre proposé au classement comprend **133 communes** : 78 dans le département du Cher et 55 dans le département de l'Indre (cf. p10 Carte Projet de périmètre d'étude du projet de Parc naturel régional Sud Berry Fig. 6). Le périmètre concerné couvre une surface de 310 818 hectares pour une population de 73 800 habitants.

Le choix du périmètre repose sur **un travail de réflexion mené par le comité de pilotage du projet**, qui procède de l'argumentation suivante :

- La présence et la densité du **milieu bocager**, sont traduites à partir des unités paysagères et de la déclinaison de la Trame Verte et Bleue à l'échelle des deux pays. Ce patrimoine bocager constitue le **cœur du périmètre d'opportunité et son identité majeure** ;
- **L'existence de milieux naturels riches et sensibles**, notamment les **espaces bocagers du Boischaut Sud et de la Marche**, les prairies calcicoles, les milieux forestiers de la Champagne berrichonne, et de la vallée de la Creuse, qu'il convient de mieux connaître et de protéger, au regard de leur **intérêt patrimonial** et des **marqueurs identitaires** qu'ils représentent ;
- Une **assise administrative solide**, qui repose sur des territoires de projet bien implantés et fonctionnels, garants d'une animation et de la pérennité de la

démarche d'élaboration, mais aussi d'habitude de travail partenarial ;

- Une situation géographique et un historique singulier, à l'**interface** de deux départements ;
- Une **identité commune** qui se traduit au travers du patrimoine culturel mis en lumière par George Sand, mais aussi architectural dense et partagé, permettant d'envisager de nombreuses coopérations notamment au niveau touristique ;
- Le **caractère rural** et la relative préservation du territoire au regard de dynamiques de périurbanisation, en particulier l'influence des agglomérations castelroussine et berruyère. A ce titre, l'intégration et le rôle des polarités du territoire sont essentiels ;
- Contrairement à des outils de protection (inventaires, zones protégées), **le PNR permet une approche fondamentalement transversale tant sur le plan des thématiques que des acteurs**. Au regard des enjeux du territoire du Sud Berry, le PNR apparaît comme l'outil le plus à même de permettre une approche intégrée du bocage sans exclure les acteurs économiques, et en faisant un véritable atout de développement. Par ailleurs, la superposition de milieux naturels divers met en évidence la nécessité de **bénéficier d'un outil de dialogue et de préservation coordonné**.

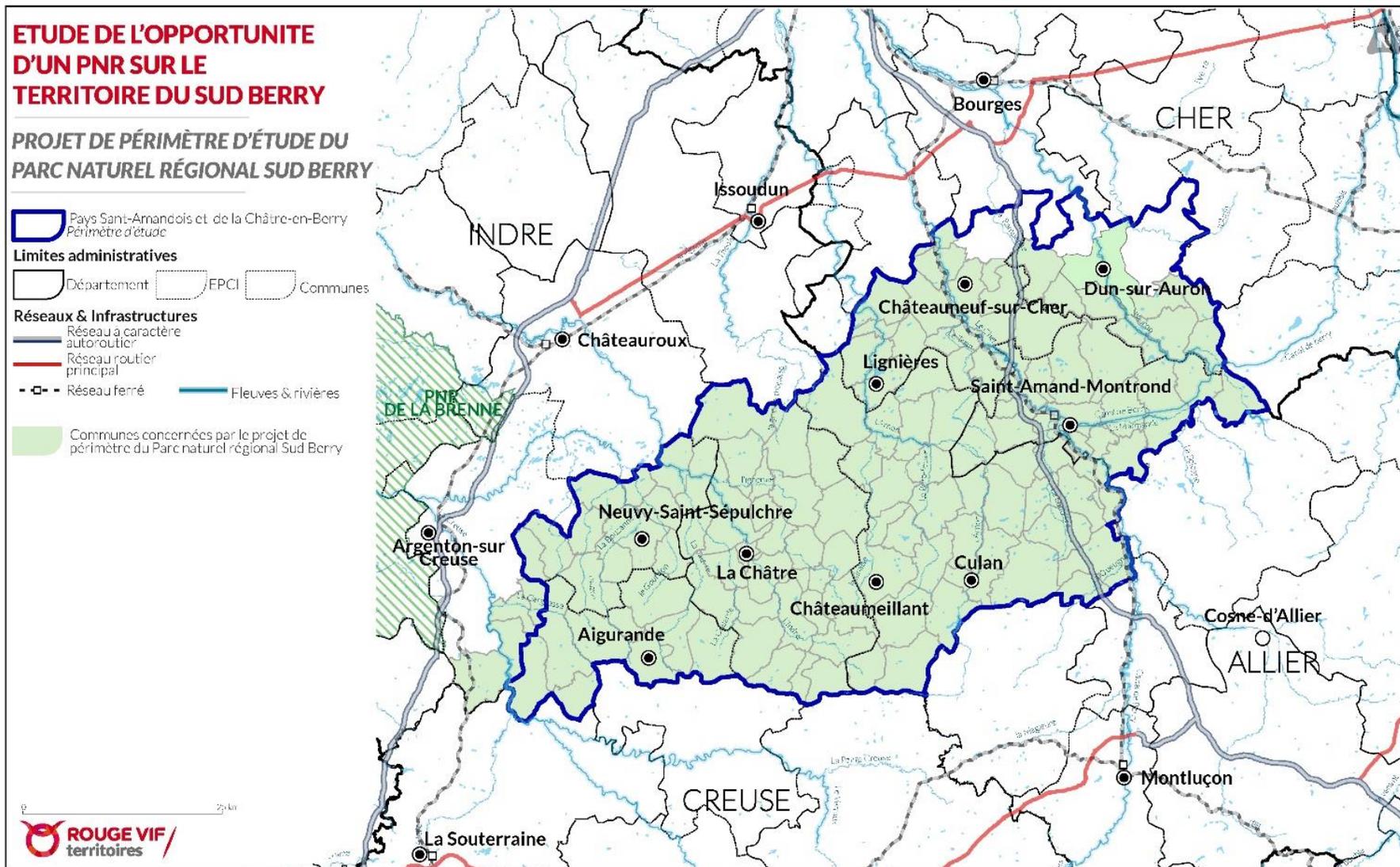


Figure 6 : Projet de périmètre d'étude du projet de Parc naturel régional Sud Berry (ROUGE VIF territoires, 2019)

IV – PRINCIPALES CONCLUSIONS DE L'ÉTUDE

IV.1 Des ressources patrimoniales riches et complémentaires

Enjeux et opportunités

- Une **densité de milieux interconnectés** qui fonde la richesse écologique du territoire (milieux boisés, prairiaux, bocagers, humides et de vallées), notamment menacée par la déprise agricole, la fermeture des milieux, le recul des surfaces toujours en herbes et la désertification des espaces ruraux ;
- Le développement d'une approche intégrée des ressources environnementales et en particulier la nécessité d'un travail partenarial avec le milieu agricole pour **conserver la qualité du bocage** (le bocage couvre 94% du territoire, cf. p13 Carte Fig. 10) ;
- La **sensibilisation de la population sur les atouts environnementaux du territoire**, notamment sur les espèces emblématiques menacées du bocage à l'image du Petit-duc, de la Chouette chevêche, du Grand capricorne, de la Pies grièche et de la Barbastelle) ;
- La restauration des espaces de prairies qui sont un foyer de biodiversité important pour la région ;
- Le **maintien de l'intégrité et de la qualité du patrimoine rural, naturel et paysager fortement identitaire.**

Plus-value de l'outil PNR

Plusieurs actions sont déjà à l'œuvre sur le territoire au niveau environnemental. Le classement PNR permettrait de **franchir un cap supplémentaire dans la préservation et la valorisation des ressources patrimoniales** en lien avec les acteurs déjà engagés.

- La priorisation de l'enjeu de restauration des milieux naturels menacés dans les politiques locales et la **traduction des enjeux de biodiversité dans les documents d'urbanisme** (déclinaison de la Trame Verte et Bleue par exemple) ;
- L'**apport d'une ingénierie spécifique** pour accompagner les acteurs locaux pour l'entretien et la restauration des milieux menacés à travers une **gestion plus intégrée des ressources** (plan de gestion du bocage) ;
- **Une meilleure connaissance** des services rendus par la biodiversité et des milieux naturels menacés et méconnus de ce territoire.



Figure 7 : Vallée de la Creuse (©Indre Nature)

Pistes d'actions concrètes

- **Faire du PNR le médiateur d'une politique intégrée sur le bocage**, sur les enjeux de l'agriculture, de l'élevage, des milieux naturels et de l'énergie ;
- Proposer un appui sur la **gestion des milieux humides et la préservation de la ressource en eau** ;
- Réaliser des **programmes de recherche et d'expérimentation** avec les chambres d'agriculture, pour développer de nouvelles pratiques favorables à l'environnement dans les productions agricoles ;
- Elaborer des conférences et formations sur les paysages auprès des instructeurs de permis de construire ;
- Développer des **programmes de plantations de haies** sur les zones de renforcement des continuités écologiques avec les collectivités et les habitants, et **restaurer les mares et zones humides** du territoire ;
- **Créer un pôle universitaire référent** sur les thématiques de l'environnement, du bocage et de l'élevage ;
- Mettre en œuvre des actions partagées avec les partenaires agricoles, pour **restaurer, communiquer sur la TVB et l'enjeu du maintien de cet environnement** également en tant que cadre de vie humain vecteur de bien-être ;
- Aider à la mise en œuvre d'une politique et veille foncière pour l'acquisition de sites naturels essentiels pour le maintien de la qualité des paysages ;
- Poursuivre et étendre des opérations d'**inventaires participatifs** sur les motifs paysagers et le patrimoine ;
- **Aider à la définition de sites prioritaires de préservation** type réserve naturelle régionale, schéma de cohérence environnementale, plan paysages, pour une meilleure prise en compte dans la planification territoriale.



Figure 8 : Bords de l'Indre, Pays de la Châtre-en-Berry



Figure 9 : Paysage de bocage, étude de la Trame Verte et Bleue, Pays de la Châtre-en-Berry (@Sylvie Caux)

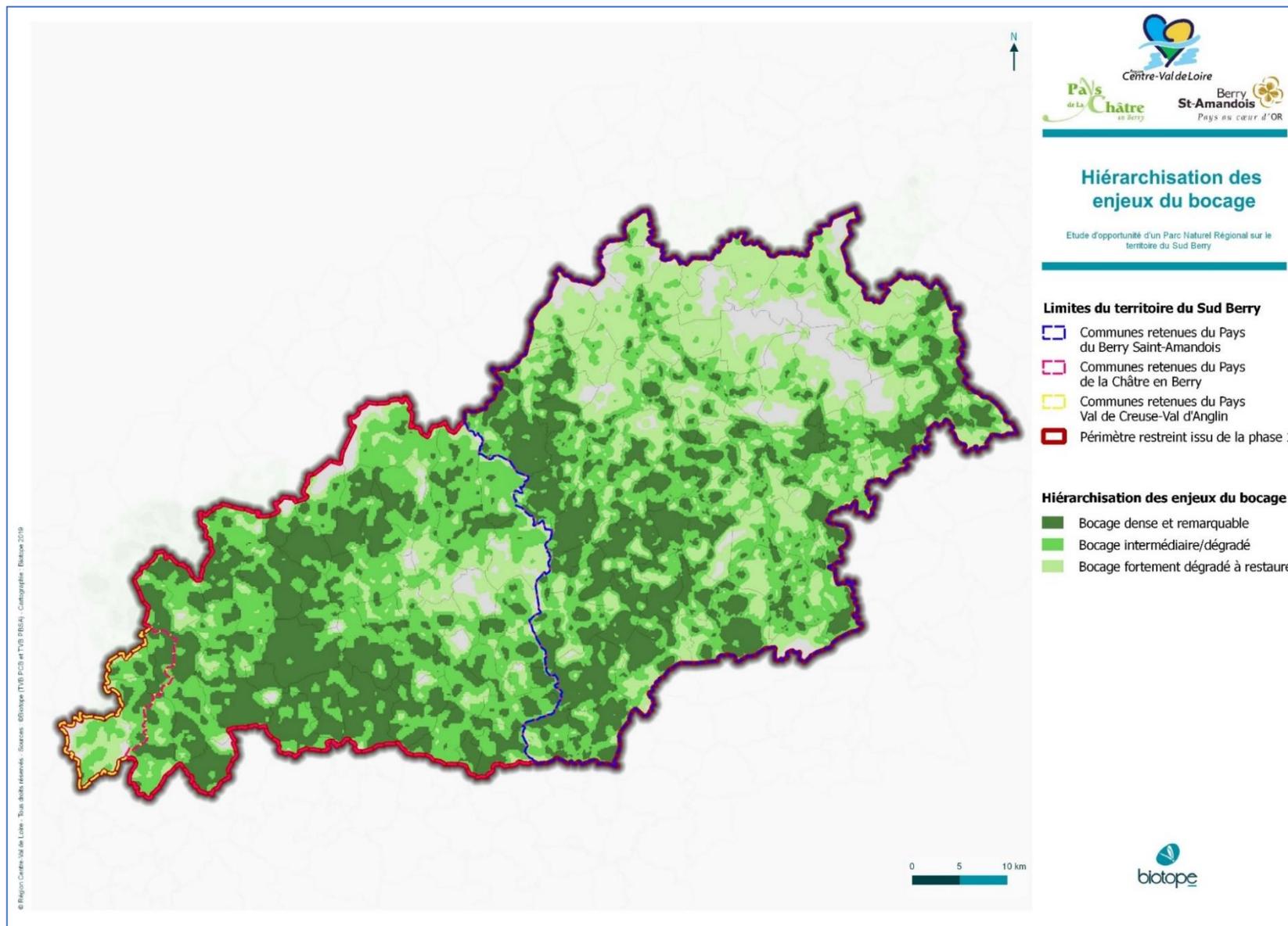


Figure 10 : Répartition du bocage par type d'enjeu (Biotopie, 2019)

IV.2 Enjeux et opportunités du fonctionnement territorial du Sud Berry

Enjeux et opportunités

- Un **caractère rural emblématique** du territoire, avec une armature organisée autour de centralités historiques et identitaires relativement épargnées par les phénomènes d'étalement urbain, qu'il convient de **préserver et d'adapter au regard des besoins et des défis actuels** ;
- Un **maillage urbain efficace** qui permet de maintenir les équipements de proximité et des services notamment au regard de l'attractivité des grands pôles régionaux ;
- La **revitalisation des centres-bourgs et des centres-villes** en matière de commerces, mais aussi de logements et d'activités économiques, afin d'assurer le renouvellement de la population et le maintien des jeunes sur le territoire ;
- Le **développement de nouvelles formes de mobilités** sur le territoire pour pallier le manque de transports collectifs et proposer des alternatives à la voiture individuelle.

Pistes d'actions concrètes

- Expérimenter de **nouveaux modes de financement de l'habitat en secteur rural** (prise en compte de la problématique de la gestion de la vacance des logements) ;
- **Fixer des objectifs paysagers** et aider à la mise en œuvre de **plans de paysage intercommunaux** ;
- Offrir une aide locale à la **prise en compte de la charte dans les projets de PLU(i)** ;
- Réaliser des **guides techniques d'aide à la construction** en adéquation avec les enjeux identitaires, sociaux, paysagers et énergétiques ;
- Expérimenter des **ateliers d'urbanisme local** sur le caractère rural et patrimonial du Sud Berry ;
- Mettre en place des expérimentations en matière de **mobilités durables et de proximité** (prêt de véhicule, promotion de l'autopartage).

Plus-value de l'outil PNR

- Un **tremplin pour valoriser l'image du territoire** et améliorer son attractivité notamment auprès des jeunes ménages ;
- Une **coopération accrue des collectivités**, en évitant les concurrences entre territoires, et la mise en œuvre d'une politique coordonnée sur les services à la population ;
- Un **partage d'ingénierie à l'échelle locale** notamment pour les opérations de requalification des centres-bourgs ;
- Favoriser une **harmonie entre les nouvelles constructions et les paysages traditionnels**, prenant en compte le développement durable, l'enjeu de la transition énergétique et l'identité locale (architecture, proximité avec un environnement naturel ou patrimonial) ;
- Une **meilleure implication des citoyens** dans la promotion de leur territoire, et une fierté accrue ;
- Une **requalification des paysages** de friches, ainsi que les abords de villes, les abords de sites touristiques, les zones d'activités, les parkings, et l'amélioration de la gestion de la publicité.

IV.3 Le Sud Berry : un territoire économique diversifié, fort de ses ressources locales singulières

Enjeux et opportunités

- Le développement des activités autour de **l'économie verte** et de la **transition territoriale** avec trois axes principaux identifiés : la **production énergétique** (méthanisation, bois-énergie, photovoltaïque, géothermie), **l'éco-construction** en lien avec la filière du bâtiment local, et **l'économie circulaire** (recycleries et écologie industrielle et territoriale) ;
- Des **filières emblématiques** à haute valeur ajoutée, notamment l'artisanat d'art, mais insuffisamment valorisées ;
- La **valorisation et le développement d'activités traditionnelles** bien réparties sur les deux pays qui participent au rayonnement du territoire ;
- Un **profil et une dynamique économique relativement similaire** entre les deux Pays notamment au regard du profil agricole et du potentiel en matière de filières de transition.

Pistes d'actions concrètes

- Développer des filières innovantes en faveur d'un **développement soutenable du territoire** ;
- Développer et structurer une **connaissance opérationnelle et partagée du territoire** ;
- Mettre en œuvre une offre de **formation spécifique**, notamment **autour du bocage**.

Plus-value de l'outil PNR

La plus-value du PNR réside fondamentalement dans son **approche transversale des enjeux du territoire**, en particulier dans une logique de préservation et de restauration de ses fonctions écologiques et patrimoniales tout en assurant la revitalisation et le maintien des activités.

- Une **meilleure visibilité du territoire** pour les actifs et les entreprises ;
- La **valorisation des filières locales** (poterie, artisanat d'art, luxe) ;
- Une **mise en réseau** et une **gouvernance** renforcée des acteurs économiques du territoire.

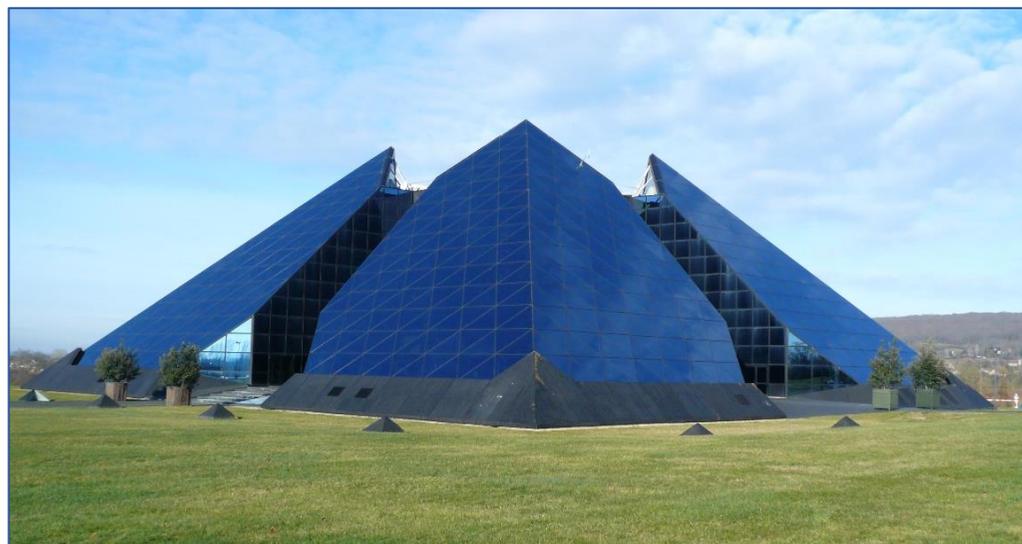


Figure 11 : La Cité de l'Or à Saint-Amand

IV.4 Soutenir l'économie agricole et préserver les paysages ruraux



Figure 12 : Paysage caractéristique de l'association du bocage et de l'élevage (@Sylvie Caux)

Enjeux et opportunités

- La **promotion de la filière agricole** via une meilleure communication, un marketing local et une **offre touristique** en lien avec le système agricole (association bocage-élevage) ;
- La **préservation des filières polyculture-élevage et élevage** notamment par une recherche de plus grande autonomie, de valeur ajoutée et une montée en qualité ;
- Des **coopérations déjà en cours** entre les deux Pays pour accompagner le secteur agricole fortement fragilisé (SCIC Berry Energies Bocage) ;
- Un **renouvellement des exploitants qui se complexifie** au regard de la démographie agricole actuelle et des perspectives pour le secteur (questionnement sur la rentabilité, difficultés à attirer des jeunes) ;
- Une **agriculture pérenne économiquement**, qui soit **conciliée avec l'environnement, la biodiversité et le paysage** ;
- Le **développement des circuits courts et la diversification des activités** pour répondre à la demande et à l'évolution du regard des consommateurs (vente directe, label biologique).

Plus-value de l'outil PNR

- Une **mise en réseau et une gouvernance** renforcée des acteurs du monde agricole à une échelle territoriale conséquente et dépassant la limite administrative Cher/Indre ;
- La reconnaissance du patrimoine agricole du territoire et du **modèle spécifique d'élevage dans le bocage** ;
- Le maintien d'**une identité rurale forte** (soutenir les réseaux de professionnels et le maillage social du territoire, afin de contribuer à une image économique dynamique) ;
- L'entretien des **paysages naturels et bâtis** : en tant que marqueurs de l'identité, vecteurs d'un terroir spécifique (l'équilibre socio-spatial et les caractères paysagers sont intimement liés) ;
- Une **meilleure visibilité** des productions locales à l'échelle régionale voire nationale ;
- La **mise en lien des filières de viande et de lait avec le bocage**, et une gestion durable des ressources ;
- La valorisation des **filières locales** dans le cadre de circuits courts ;
- Une **approche intégrée et partagée des questions environnementales** de gestion de l'espace : poursuivre les travaux déjà engagés notamment avec le secteur associatif ou dans le cadre de dispositifs comme les **MAEC**.



Figure 13 : Vaches limousines au prés, bocage de Rivarennes (©Daniel Dufour, 2017)

Pistes d'actions concrètes

- Mettre en place d'un **label pour les productions locales** afin d'améliorer la visibilité régionale voire nationale du terroir ;
- Développer l'**approvisionnement local dans la restauration collective** ;
- Approfondir la **connaissance** sur les espèces et variétés locales ;
- Soutenir les **initiatives d'agro-écologie** (informer les agriculteurs sur les **Mesures Agri-Environnementales et Climatiques** (MAEC) et leur proposer un accompagnement technique afin de réduire les friches agricoles et d'enrailler la diminution du bocage) ;
- Aider le déploiement de l'agriculture biologique qui affiche des objectifs ambitieux pour le territoire
- Mettre en œuvre des **espaces-test-agricoles** afin de soutenir la dynamique locale entrepreneuriale.

IV.5 Les atouts et les enjeux touristiques

Enjeux et opportunités

- **Amélioration du maillage touristique** du territoire afin de favoriser sa visibilité et ses atouts majeurs (sa biodiversité, son identité rurale, ses pratiques traditionnelles et culturelles), aux yeux des touristes mais aussi des habitants ; à cette fin, **mobiliser les outils de communication** autour des festivals et événements ;
- Proposition d'une **offre touristique diversifiée** (paysagère, patrimoniale, culturelle, architecturale, sportive), à ce jour **insuffisamment reconnue** ;
- Mise en œuvre d'une réflexion touristique, afin de prendre en compte les espaces naturels où le tourisme doit respecter des critères de **préservation des milieux et de protection de l'environnement** ;
- Identification des **acteurs engagés** sur le territoire et des projets en cours (itinérance à vélo) qui méritent d'être **mieux coordonnés** (objectif commun de travailler sur le double profil nature et culture) ;
- Proposition d'équipements touristiques, notamment muséographiques, qui mettent en valeur le **patrimoine local partagé et identitaire**, une structuration suffisante en offices de tourisme, une offre d'hébergement et de restauration à conforter et à pérenniser ;
- Valorisation des **figures touristiques importantes** : patrimoine de George Sand, basilique UNESCO, itinéraires Saint-Jacques de Compostelle, vallée des peintres ;
- Réponse à la demande accrue pour un tourisme vert par le développement de l'offre stratégique autour de **l'itinérance douce** en complémentarité avec les territoires voisins (dédiées aux visiteurs et aux locaux afin de renforcer l'attractivité du pays).



Figure 15 : Château de Lys-Saint-Georges édifié sur une ancienne forteresse médiévale datant du XIIème siècle (Vallée Noire, Pays de la Châtre-en-Berry)



Figure 14 : Château médiéval d'Ainay-le-Vieil édifié au XIVème siècle (Pays du Berry Saint-Amandois)

Plus-value de l'outil PNR

- La **diversification** de l'offre touristique et son **influence à l'échelle régionale voire nationale** afin de booster l'économie locale et de favoriser l'**appropriation du territoire** et sa connaissance par les habitants ;
- Le développement des **continuités touristiques** à l'échelle du grand territoire (bocage, liaison vers la vallée de la Creuse, canal du Berry) et notamment des **itinérances** ;
- La poursuite d'un modèle plus tourné vers l'**écotourisme** autour de la valorisation et la préservation des ressources notamment paysagères et écologiques : découverte du bocage, des milieux sensibles, des espèces emblématiques du territoire ;
- L'amélioration de la **gouvernance touristique** à l'échelle des deux Pays ;
- La valorisation des **spécificités évènementielles** du territoire comme le festival « Le Son Continu » ;
- La **valorisation des filières locales** : métiers d'art (poterie, lutherie), productions locales notamment les ressources génétiques locales, produits agricoles, afin de développer des débouchés pour les acteurs du territoire.



Figure 16 : Affiche du Festival « Le Son Continu » (parc du Château d'Ars, à Lourouer-Saint-Laurent, Indre)

Pistes d'actions concrètes

- Mettre en place des **circuits de découverte du paysage** afin d'agir en faveur de la sensibilisation du grand public à la biodiversité ;
- Contribuer au **développement de l'itinérance touristique** en identifiant les cônes de vue et sites remarquables et en développant les réseaux piétons et cyclistes (itinéraires de découverte du paysage et du patrimoine, « **Indre à Vélo** », « **Compostelle à Vélo** », chemins de grande randonnée, itinéraires convergeant vers la « Loire à vélo ») ;
- Mutualiser les moyens et les ressources** notamment en matière de communication ;
- Développer un **label « Valeur Parc »** dédié à l'hôtellerie, aux gîtes et à la restauration ;
- Appuyer la candidature du territoire au **label « Pays d'Art et d'Histoire »** ;
- Structurer la stratégie touristique patrimoniale** (conditions d'accueil, coordination de l'offre touristique sur le territoire) ;
- Protéger et mettre en valeur la biodiversité** en développant davantage le « **tourisme vert** ».

V – COHERENCE ET PLUS-VALUE DE L'OUTIL PNR

V.1 Cohérence du projet avec les critères de classement d'un Parc Naturel Régional

CRITERE 1

Une identité territoriale affirmée

- Une **identité bocagère forte** et un **profil agricole** qui marquent les paysages du Sud Berry ;
- Une **occupation de l'espace et des formes d'habitat identitaires** ;
- Un **patrimoine traditionnel** présent sur l'ensemble du territoire et bien réparti sur les deux pays (artisanat d'art, musée de la vie berrichonne, littérature) qui fait l'objet d'une **valorisation touristique**.

La qualité du territoire

- Une **articulation de milieux remarquables autour de l'activité agricole** (prairies, haies bocagères, zones humides) ;
- Une **densité de milieux interconnectés** qui fonde la richesse écologique du territoire ;
- Des **productions agricoles de qualité**, notamment reconnues par des appellations d'origines contrôlées et/ou protégées (AOC Chateaufort, AOP Valençay, AOC/AOP Crottin de Chavignol) ;
- Des **sites architecturaux** nombreux et reconnus et des paysages propices à l'**itinérance pédestre et cyclable**.

La fragilité du territoire

- Des **espèces emblématiques et des habitats naturels précieux mais menacés** ;
- Une **visibilité du territoire limitée** à l'échelle nationale voire régionale, mais qui tend à se renforcer ;
- Une **intensification des pratiques agricoles au détriment de l'élevage extensif** avec un recul des surfaces toujours en herbe et des haies, conséquence d'un modèle agricole local fragile économiquement qui peine à recruter ;
- Une **insuffisance de la prise en compte du paysage dans l'aménagement quotidien du territoire** (vieillesse des haies, mortalité des vieux arbres, non préservation des cônes de vues, banalisation des paysages).

CRITERE 2

La cohérence du périmètre

- Un territoire d'étude resserré **autour de l'entité paysagère dominante** (le bocage) et une prise en compte des **espaces d'intérêt écologique majeur** : espaces boisés, pelouses calcicoles et zones humides ;
- Le **caractère rural** et la relative **préservation du territoire** au regard de dynamiques de périurbanisation ;
- Une **continuité de sites propices aux projets d'itinérances** : vallée de peintres, sites sandiens ;
- Un **partage des problématiques de maintien de l'activité et du modèle agricole** fondé sur le bocage, et de développement de productions de qualité valorisant le savoir-faire local.

CRITERE 3

La mobilisation des acteurs

- Un **engagement local de longue date autour du projet de PNR** ;
- Une **volonté d'identifier des enjeux du territoire transversaux**, affirmée au cours de la démarche d'opportunité et des ateliers de concertation (dimension environnementale, socio-économique, agricole et touristique) ;
- Une **dynamique de projets en cours afin d'accompagner le secteur agricole** fortement fragilisé (SCIC Berry Energies Bocage, itinérances touristiques), et qui ont vocation à se développer.

ETUDE DE L'OPPORTUNITÉ D'UN PNR SUR LE TERRITOIRE DU SUD BERRY

PROJET DE PERIMÈTRE D'OPPORTUNITÉ

Pays Sant-Amandois et de la Châtre-en-Berry
Périmètre d'étude

Périmètre de l'opportunité du PNR Sud Berry

Limites administratives

Département EPCI

Une trame emblématique : les milieux bocagers

Une unité paysagère et identitaire autour du bocage

Des milieux interdépendants et des sites importants

Des milieux boisés, particulièrement présents au nord du territoire

Des vallées, notamment identifiées au titre de Natura 2000 (vallée de l'Arnon, de la Creuse), ou de l'inventaire ZNIEFF (vallée de l'Indre, de la Gargilisse, de la Vauvre, du Cher)

Chaumes de la Périsse, Marais de Contres, Hauts de Lapan, Moulins de Fougères, Sablons de Corquoy, ...

Une richesse patrimoniale diversifiée

Patrimoine architectural (recensement Région Centre-Val de Loire) dont notamment : Maison de George Sand, Abbaye de Noirlac (UNESCO), châteaux, jardins, ...

Un secteur viticole

Des centres qui structurent le territoire

0 30 km
 © Cartographie Rouge Vif Territoires, 2019

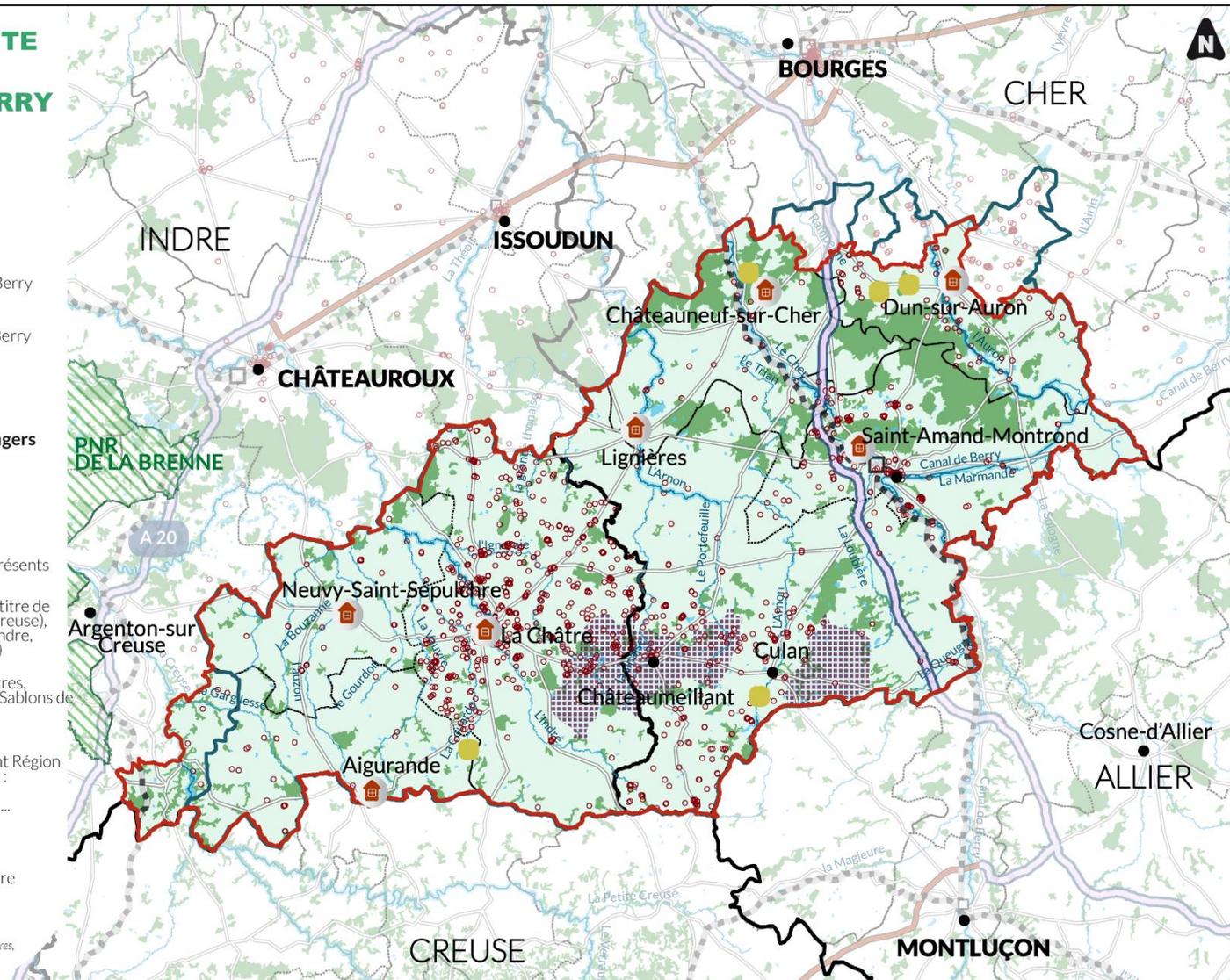


Figure 18 : Caractéristiques naturelles et patrimoniales du projet de périmètre d'étude d'opportunité du PNR Sud Berry (ROUGE VIF territoires, 2019)

V.2 Conclusion

La démarche engagée dans le territoire du Sud Berry pour préciser l'opportunité d'un Parc Naturel Régional a permis de mettre en lumière **des richesses, des faiblesses et des enjeux partagés sur le périmètre retenu**.

Elle a aussi permis de **renforcer la détermination des acteurs locaux** qu'ils soient élus, associatifs ou professionnels de s'engager dans ce projet qui correspond aux aspirations du Sud Berry : protéger et valoriser les richesses locales pour engager le territoire vers un avenir plus durable. Le projet peut en effet s'appuyer sur des atouts certains :

- **Une identité commune**, liée en grande partie à son modèle agricole autour du paysage de bocage et de collines. Le bocage est aussi caractéristique d'un **modèle d'habiter et de vivre** dans ce territoire rural. Au-delà du bocage, c'est en effet l'identité rurale dans ses traditions et ses enjeux qui est portée à travers le projet d'un PNR.
- **Un patrimoine environnemental de qualité**, fondé sur l'imbrication et l'interdépendance des milieux (boisés, humides, prairiaux, bocagers) qui abritent sur ce territoire de transition **des espèces patrimoniales menacées**. Le Sud Berry associe ainsi dans son écrin, **des espaces protégés** de grande valeur patrimoniale qui **méritent d'être valorisés**, à l'image des Chaumes de la Périssette mais aussi des secteurs qui abritent une biodiversité ordinaire
- **Une richesse culturelle et architecturale**, à l'instar des milieux naturels, maille également le territoire et fonde son potentiel touristique.

La plus-value du PNR

- Développer une **approche plus intégrée des milieux**, notamment bocagers à travers **un plan de gestion du bocage** par exemple ;
- **Poursuivre les efforts fournis** dans chacun des deux Pays avec les acteurs locaux, **les renforcer et les étendre à une échelle plus pertinente**. Doter le territoire de **moyens d'ingénierie** en accord avec les défis qui le concernent ;
- **Affirmer le Sud Berry dans l'espace régional**, en valorisant son intérêt écologique, ses atouts touristiques mais encore son rôle hydrographique souligné par la présence de nombreuses têtes de bassins versants, sources et écoulements ;
- **Coordonner les politiques publiques et mutualiser les moyens** à l'échelle du territoire.

Ce projet est révélateur d'une dynamique forte du territoire, **une volonté de franchir un cap supplémentaire dans le développement durable du Sud Berry**, permettant au territoire de se saisir des opportunités notamment en matière de transition et valorisation des ressources locales, touristiques, alimentaires ou énergétiques. Le Sud Berry doit être en mesure de répondre aux enjeux de la lutte contre la déprise agricole, au maintien des trames bocagères ou encore du nécessaire regain d'attractivité local.

D'un territoire de marge, il doit être reconnu comme un territoire des transitions. Les étapes à venir permettront de poursuivre les démarches entamées sur le territoire, et notamment à préfigurer des actions compatibles avec la Charte d'un PNR.

Table des figures

Figure 1 : Bocage, Pays de la Châtre-en-Berry (©Florence Dallot)	1
Figure 2 : Carte de situation régionale du projet de PNR Sud Berry (ROUGE VIF territoires, 2019)	5
Figure 3 : Ateliers thématiques du 3 juin 2019, organisés au Châtelet	6
Figure 4 : Abbaye de Noirlac (Pays Berry-Saint-Amandois).....	7
Figure 5 : Bocage de Tranzault (©Indre Nature).....	7
Figure 6 : Carte des unités paysagères du Sud Berry (ROUGE VIF territoires, 2019)	8
Figure 7 : Projet de périmètre d'étude du projet de Parc naturel régional Sud Berry (ROUGE VIF territoires, 2019)	10
Figure 8 : Vallée de la Creuse (©Indre Nature)	11
Figure 9 : Bords de l'Indre, Pays de la Châtre-en-Berry	12
Figure 10 : Paysage de bocage, étude de la Trame Verte et Bleue, Pays de la Châtre-en-Berry (©Sylvie Caux)	12
Figure 11 : Répartition du bocage par type d'enjeux (Biotope, 2019).....	13
Figure 12 : La Cité de l'Or à Saint-Amand	15
Figure 13 : Paysage caractéristique de l'association du bocage et de l'élevage (©Sylvie Caux)	16
Figure 14 : Vaches limousines au prés, bocage de Rivarennnes (©Daniel Dufour, 2017)	17
Figure 15 : Château de Lys-Saint-Georges édifié sur une ancienne forteresse médiévale datant du XIIème siècle (Vallée Noire, Pays de la Châtre-en-Berry).....	18
Figure 16 : Château médiéval d'Ainay-le-Viei édifié au XIVème siècle (Pays du Berry Saint-Amandois)	18
Figure 17 : Affiche du Festival « Le Son Continu » (parc du Château d'Ars, à Lourouer-Saint-Laurent, Indre)	19
Figure 18 : Caractéristiques naturelles et patrimoniales du projet de périmètre d'étude d'opportunité du PNR Sud Berry (ROUGE VIF territoires, 2019)	21